



RÈGLEMENTS DU CONCOURS

«La chanson du Dr du Pare-Brise»

1. Ce concours s'adresse aux résidents du Québec âgés de 18 ans ou plus. Les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur, les noms de personnes âgées de moins de 18 ans ou toute autre substitution de nom ne pourront bénéficier du ou des prix offerts dans ce concours.
2. Les 6 concours seront faits entre le 21 octobre et le 17 décembre 2017.
3. Un gagnant sera choisi, par tirage au sort, chaque dimanche de la promotion, par Mathieu Marcotte au 815, boul. Lebourgneuf bureau 505. Le candidat sera contacté par téléphone pour récupérer son prix.
4. Le concours sera véhiculé à WKND 91,9, dans l'émission le Roadtrip du WKND.

COMMENT PARTICIPER : Entre le 21 octobre et le 17 décembre, les auditeurs seront invités à écrire à Mathieu Marcotte soit par messagerie texte ou sur son courriel, au choix de l'animateur selon l'inspiration du moment, et de lui donner le titre de la chanson de la veille, soit les samedis.

DESCRIPTION DU PRIX : Un démarreur à distance

Un démarreur à distance avec installation incluse sur modèles de voiture standard (des frais d'installation peuvent s'appliquer pour installation sur certaines marques de voiture, et sur voitures à transmission manuelle).**

**** Voici la liste des voitures avec des frais d'installation supplémentaires payables par le gagnant : Audi, Mercedes, BMW, Volkswagen, Jaguars, Volvo, Subaru, Lamborghini, Ferrari, LandRover, ainsi que toutes les voitures à transmission manuelle.**

Les frais supplémentaires peuvent varier entre 60 \$+tx pour une voiture manuelle et 100\$ +tx pour toutes les autres marques nommés ci-haut sauf Mercedes, à voir avec le Docteur du Pare-Brise. Dans certain cas, l'installation ne pourra pas se faire. Ce sera à voir avec le Docteur du Pare-Brise.

L'installation devra se faire au Docteur du Pare-Brise de L'Ancienne-Lorette, situé au 6007, boul Wilfrid-Hamel. Sur rendez-vous seulement en composant le 418-653-2777.

VALEUR DU PRIX : 330 \$

Méthode d'attribution :

Parmi ceux qui se seront inscrits et auront donné les bonnes réponses, Mathieu Marcotte fera un gagnant choisi au sort.

Nous contacterons le grand gagnant afin qu'il puisse récupérer son prix (carte-cadeau délivrée sous forme de lettre). Le gagnant devra se présenter lui-même avec une pièce d'identité au bureau de Leclerc Communication afin de signer les règlements du concours.

5. Le prix offert doit être accepté comme tel indépendamment de sa valeur commerciale au moment de sa réclamation ou de son utilisation, et ne peut être échangé contre une somme d'argent ou modifié de quelque manière que ce soit. Le prix est non transférable à moins d'avis contraire du commerçant offrant le prix et le gagnant devra nous fournir la preuve de résidence.
6. Le gagnant d'un prix offert dans ce concours publicitaire doit consentir, si requis, à ce que son nom soit utilisé à des fins publicitaires relatives à ce concours.
7. Ne peuvent participer à ce concours tous les membres du personnel des entreprises qui y collaborent ainsi que les gens résidant à la même adresse qu'eux, de même que les gens travaillant dans le milieu de la radio pour une station compétitrice.
8. Les droits exigibles quant au présent concours publicitaire en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement ont été dûment payés.
9. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
10. WKND 91,9 n'assumera aucune responsabilité dans le cas où son incapacité d'agir résulterait d'un grief, ralentissement de travail, conflit de travail ou faillite dans ses établissements ou chez l'un des commanditaires participants ou faute d'un tiers.
11. La seule responsabilité de WKND 91,9 ou de la personne au bénéfice de laquelle est tenu le présent concours publicitaire, selon le cas, est l'attribution des prix offerts aux gagnants selon le présent règlement.
12. Une personne qui participe à ce concours et/ou qui gagne et accepte un prix offert, renonce de fait à toute réclamation, mise en demeure, actions, poursuites en justice ou autres poursuites contre WKND 91,9 ou contre l'un des commanditaires quant à sa participation à ce concours ou quant à l'utilisation du prix gagné.
13. Les règlements sont disponibles chez WKND 91,9, 815, boulevard Lebourgneuf, suite 505, Québec, Qc G2C 0C1.